

RCS : DAX Code greffe : 4001

Documents comptables

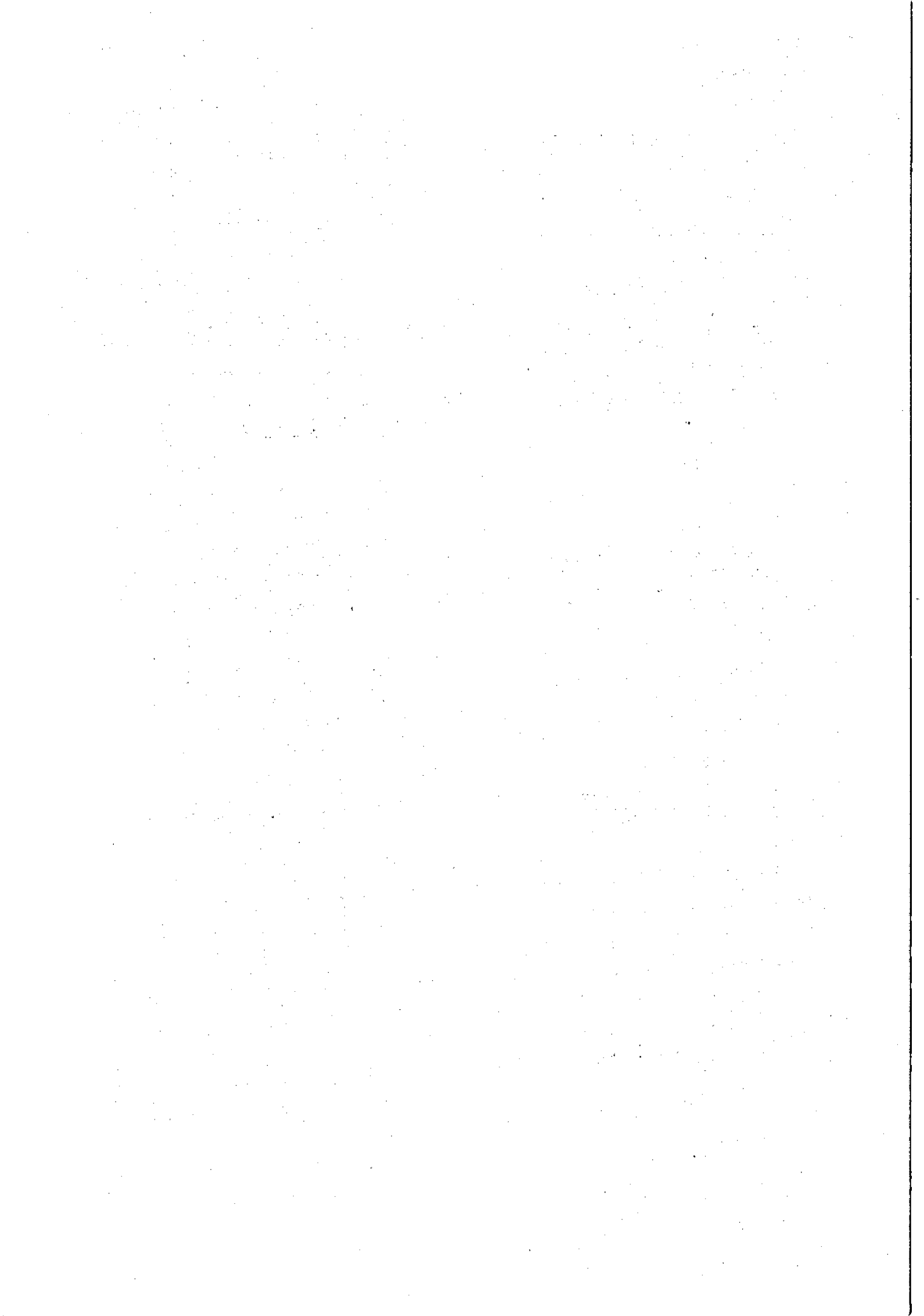
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

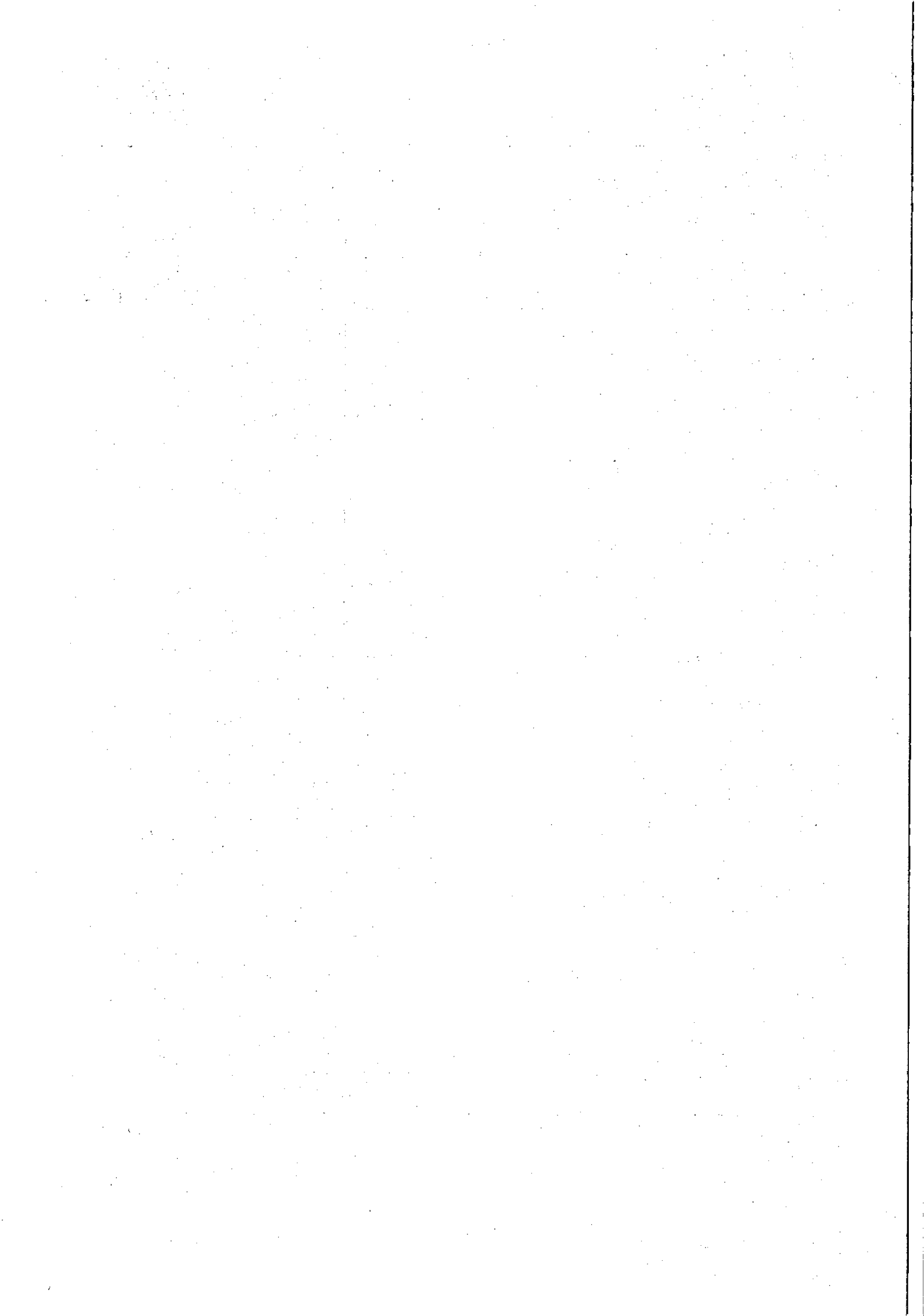
**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00685 Numéro SIREN : 901 073 577 Nom ou dénomination : 989 HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2024 sous le numéro de dépôt 354





SAS 989 HOLDING
SIEGE SOCIAL : 2084 RUE DES BARTHES 40220 TARNOS
SARL CAPITAL SOCIAL DE 200 EUROS-SIRET 90107357700016

TEXTE DU PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
27 Juin 2023

Objet :

PROCES-VERBAL

Les membres de la SAS 989 HOLDING se sont réunis en assemblée générale le 27 juin 2023 à 10h00 au siège social à Tarnos. A l'assemblée de ce jour, quatre membres à jour de cotisation étaient présents. En conséquence, le pourcentage des membres présents, soit 100 % permet des délibérations réglementaires et constitutionnelles.

Monsieur CULETTO FABRICE, en qualité de président, préside l'assemblée, et Mme CARRERE CELINE en est nommée secrétaire. Après rappel de l'ordre du jour par le président et lecture faite des différents rapports et documents, les participants ouvrent le débat.

Les discussions sont closes et les différents points à l'ordre du jour sont votés, sous la direction du président :

-PREMIERE DECISION

L'assemblée approuve le rapport financier énoncé. Cette résolution est adoptée à la majorité de 4 voix.

-DEUXIEME DECISION

Les comptes présentés font ressortir que le montant des DISPONIBILITES de la société sont de 24821 euros pour l'année 2022 et le total des charges d'exploitation sont de 200 euros,

Soit un déficit total de 200 euros.

L'assemblée approuve le montant total du compte de résultat de l'exercice. Cette résolution est adoptée à la majorité de 4 voix.

Distribution de dividendes : 0 euros

Réserves : 0

En conformité avec l'article 243 BIS du code général des impôts, il est admis et affirmé qu'aucune dividende ne sera donc distribué à l'issue de cet exercice.

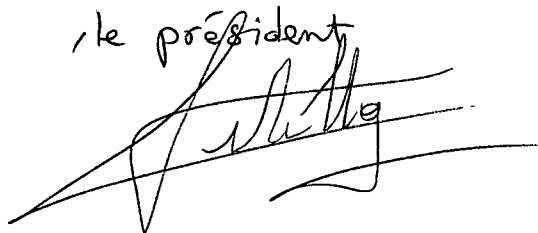
-TROISIEME DECISION

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires par tout ou besoin sera.

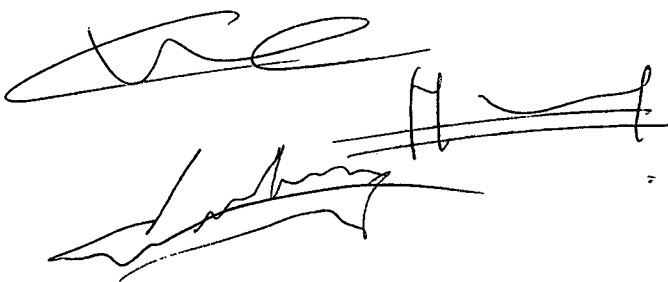
Le présent procès-verbal a été dressé et signé par le président et la secrétaire nommée pour cette séance.

Le gérant

le président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

les associés, les actionnaires

Two handwritten signatures in black ink. The top signature is a simple, horizontal stroke with a small loop. The bottom signature is more complex, with multiple loops and a long horizontal stroke at the end.